

Règlements des cours de danse
Service des Loisirs Ste-Claire
Règlements généraux et code de vie:

- L'élève doit adopter un comportement adéquat lors de sa présence aux cours de danse. Le respect envers tous est de mise.
- Les participants doivent se présenter 5 minutes avant le début des cours afin que l'horaire soit respecté.
- Tous les vêtements et les effets personnels doivent être laissés au vestiaire à l'entrée. Les cellulaires sont interdits durant les cours de danse.
- Pas de gomme, nourriture ou boissons dans le studio de danse.**
- APPORTEZ VOTRE BOUTEILLE D'EAU bien identifiée.
- Merci d'aller aux toilettes avec vos petits avant le début du cours.
- Les parents, amis ou non-participants ne sont pas admis dans le studio de danse.
- En cas d'absence, merci de nous aviser en téléphonant au bureau des loisirs au 514-354-0390.
- Tous les paiements doivent avoir été complétés **avant** le début de l'année de danse.

Habillement et coiffure :

- Aucun pantalon jeans.**
- Les bijoux et les montres sont interdits.**
- Les cheveux doivent être attachés et le visage dégagé.**
- Danse créative et Danse Parent-enfant :** Le participant doit porter des vêtements confortables. Les chaussons et le maillot de danse ne sont pas obligatoires, mais fortement recommandés.
- Ballet :** l'élève doit se procurer le matériel suivant : maillot de couleur noire ou rose, bas-collant rose et chaussons de ballet roses. Cheveux attachés en chignon.
- Hip Hop et Cheerleading :** Le participant doit porter des vêtements confortables. Souliers de course d'intérieur obligatoires.
- Jazz-funky et Danse combinée :** Le participant doit porter des vêtements confortables et pas trop amples, de préférence. Chaussons de danses noirs obligatoires.
- Troupes :** voir avec le professeur.

Achat de vêtements de danse :

Nous vous suggérons la Boutique Maizan, Place Versailles (514) 355-7725

** Mentionnez que vous provenez des Loisirs Ste-Claire et vous bénéficierez d'un rabais de 15% avant taxes**

Production de fin d'année :

- L'année complète comprend 10 cours à l'automne et 12 cours à l'hiver pour un total de 22 semaines de cours. Vous pouvez télécharger et imprimer le calendrier concernant les congés et autres dates importantes en cliquant sur le lien « [Télécharger le calendrier](#) ». **VEUILLEZ LE CONSERVER PRÉCIEUSEMENT.**
- La prise des photos et la vente des billets se dérouleront samedi le 21 mars 2020. Vous recevrez les détails concernant ces événements en janvier.
- Le spectacle de fin d'année aura lieu à la Salle Désilets (cégep Marie-Victorin) situé 7000 rue Marie Victorin. Toutes les informations concernant la production de fin d'année vous seront remises en janvier.
- Veuillez prendre note qu'il se peut que les parents aient à déboursier quelques frais pour le costume de spectacle.

Pour nous rejoindre :

- Pour toute autre question ou commentaire, veuillez joindre Farah Camille, coordonnatrice du volet danse du Service des loisirs Ste-Claire, au 514-354-0390.

Merci et bonne année de danse !

L'équipe du volet danse du Service des loisirs Ste-Claire.